

Reine de France et que de là-haut descend du courage, de l'espérance et des bénédictions. Et ils ragent.

En ces dernières années d'ailleurs, leurs intellectuels ont fait une campagne furieuse contre Notre-Dame de Lourdes. Leurs journalistes et leurs médecins l'ont odieusement blasphémée. Il ne leur suffisait pas, de massacrer les femmes et les enfants, il leur fallait s'attaquer à notre Mère du Ciel.

« Accumulez les crimes contre le ciel et la terre, leur dit le Père Coubée. Tout cela se paiera ! Marie vengera son honneur et le nôtre. »

**L'évêque défenseur de la cité.** — Les pauvres populations des régions occupées par les Allemands sont pressurées de toute manière par les envahisseurs et subissent toute espèce d'exactions. Pour les défendre avec quelque succès, elles n'ont, à bien dire, que l'archevêque de Cambrai, Mgr Chollet, et l'évêque de Lille, Mgr Charost qui, l'un et l'autre, avec leur grandeur d'âme digne de celle des vieux évêques de jadis devant lesquels les Barbares s'arrêtaient subjugués, font face aux descendants de ces mêmes Barbares. C'est ainsi que Mgr Chollet, dans une lettre pastorale qu'il a écrite il y a quelque temps, rappelle avec courage des principes que les Allemands outragent quotidiennement.

Dans cette lettre il déclare d'abord qu'« il est une théorie dont nous ne pouvons accepter certaines interprétations et certains usages : » celle qui prétend tout légitimer en disant : « C'est la guerre. »

« Que des hommes, écrit-il, pour pouvoir se dispenser de toutes les lois divines et humaines, se permettre toutes les licences, attenter à la vie ou à la propriété d'autrui, disent à tout propos : « C'est la guerre ! » cela nous ne pouvons, et personne d'honnête ne peut l'admettre. Non, l'on ne peut, parce que « c'est la guerre », tout oser, autoriser toutes les passions ou toutes les violences. Il y a deux manières de faire la guerre, la civilisée et l'autre. C'est la première que la France entend faire et subir. Or, ce qui caractérise la guerre civilisée, c'est précisément qu'elle accorde aux combattants plus de justice, plus de respect de leurs personnes et de leurs droits ; que, dans la bataille, elle cherche moins à tuer qu'à mettre hors de combat. . . La guerre a donc des droits. Ceux-ci découlent de la nature, du droit des gens et des conventions. »

Sur les obligations à l'égard de l'occupant, Mgr l'Archevêque de Cambrai n'est pas moins catégorique :

« L'occupation est essentiellement un état provisoire. Elle n'est pas l'annexion. Elle n'arrache pas le pays occupé à sa patrie ; elle ne brise pas les liens nationaux. Elle ne supprime aucune des obligations de fidélité et d'attachement à la patrie. A la France donc notre amour, notre dévouement, notre loyauté ; à elle notre cœur comme nos vies. »

Voilà de fières paroles. Les Allemands, cependant, n'ont pas osé confisquer la Lettre Pastorale qui les renferme, ni jeter le courageux archevêque en prison.